

La station de Camp Borden donne l'entraînement aux officiers et aux aviateurs du Corps d'Aviation Royal Canadien, permanents et non permanents, ainsi que des cours d'été pour des pilotes provisoires. Il donne aussi ses services de formation à la division de l'Aviation Civile. L'entraînement couvre le survol en même temps que le travail sur terre, comme la coopération avec les services militaires et tels autres cours d'instruction jugés nécessaires.

La station de Vancouver est une base d'entraînement pour les hydravions du Corps d'Aviation Royal Canadien, tandis que la station de Camp Borden ne donne la formation que pour les machines pouvant atterrir.

La Force du Corps d'Aviation Royal Canadien permanent, le 31 décembre 1929, se composait de 90 officiers et de 684 autres hommes.

(b) Aviation civile.

Afin de faire face aux besoins grandissants de l'aviation civile, les trois branches ci-dessous ont été organisées sous la direction du sous-ministre:—

Opérations aériennes du gouvernement civil.—Cette branche est chargée de toutes les opérations aériennes requises par les différents services du gouvernement fédéral, y compris la protection des forêts, les relevés topographiques et autres travaux maintenant faits pour les ministères de l'Intérieur, des Mines, de l'Agriculture, des Affaires des Sauvages, du Revenu National, des Travaux Publics, des Chemins de fer et Canaux, de la Marine et des Pêcheries, etc. Le siège de cette branche est à Ottawa et ses bases sont: High River, Alberta; Winnipeg, Man.; avec sous-bases à Lac du Bonnet, Man., Berens River, Man.; Norway House, Man.; Cormorant Lake, Man.; Winnipegosis, Man.; Ladder Lake, (Big River), Sask.; Lac La Ronge, Sask.; Ottawa, Ont.; Dartmouth, N.-É.

Les magasins et ateliers de la Division Civile sont administrés comme une section de cette branche. Ils sont situés sur l'île Victoria, à Ottawa.

Contrôle de l'aviation civile.—Cette branche a charge de la police de l'aéronautique, donnant les licences d'avion, d'aéroport, de pilote commercial ou privé, de mécanicien et navigateur de l'aéronautique. Elle a aussi autorité sur la location et la construction de routes aériennes et de tout ce qui affecte la navigation aérienne.

L'aviation civile au Canada s'est développée plus particulièrement en connexion avec les travaux d'exploration et de conservation des ressources naturelles des différentes provinces, y compris la protection des forêts contre l'incendie, la photographie aérienne et le transport d'hommes ou de provisions et matériaux à des districts miniers éloignés et isolés. Dix-neuf courriers aériens réguliers sont maintenant en opération.

Le 31 décembre 1929, les certificats et licences en force se dénombrèrent comme suit: pilotes privés, 341; pilotes commerciaux, 334; mécaniciens de l'aéronautique, 305; enregistrements de machines volantes, 409; aéroports licenciés, 68. (Voir aussi "Navigation aérienne", pp. 673-675, chapitre des Transports et Communications).

Génie aéronautique.—Cette branche assume toutes les fonctions techniques des divisions militaire et civile. Le Directeur de l'Aéronautique est l'Ingénieur consultant du ministère de la Défense Nationale. Il est responsable de toutes les questions affectant les dessins, la navigabilité des avions et leur équipement, tous les travaux et constructions et autres choses techniques du même genre.